



Conseil d'administration de l'association des maires de Loire-Atlantique

Lundi 27 février 2017

1) Bilan du fonds de soutien à l'investissement local
2016

2) Les instruments financiers à votre disposition pour
soutenir les investissements locaux en 2017

3) Quelques éléments sur l'exercice 2017



1) Bilan du fonds d'investissement public local 2016

Au terme de la sélection, 88 dossiers ont été retenus (sur 353 déposés) :

Enveloppe 1 : 48 dossiers pour 9,6 millions d'euros

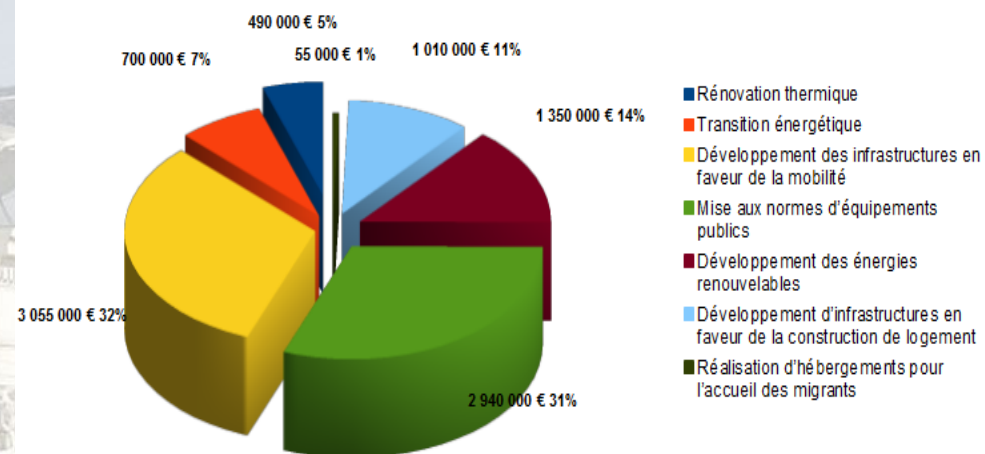
Enveloppe 2 : ; 41 dossiers 6,5 millions d'euros ; soit 1 dossier retenu sur 4)

Critères retenus pour l'examen des dossiers :

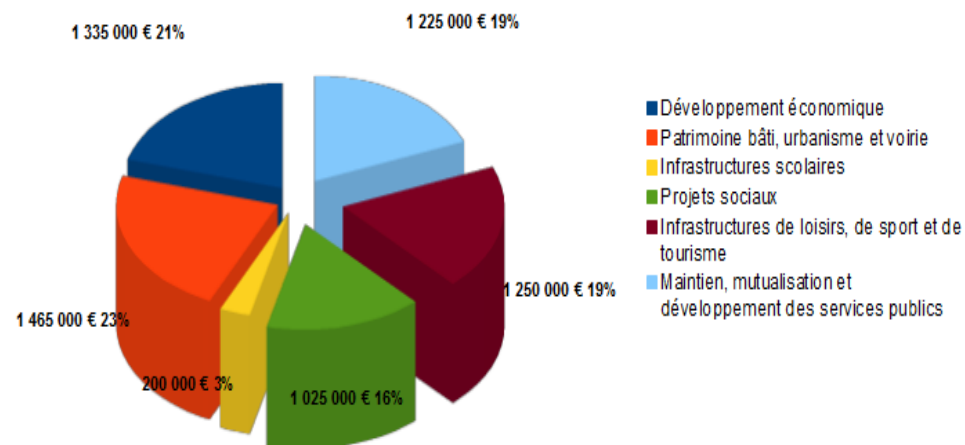
- une répartition territoriale équilibrée
- un engagement rapide des moyens en fonction des bassins de population
- des projets cohérents avec les enjeux inhérents à l'aménagement du territoire et aux politiques nationales avec des effets induits sur le développement économique et l'accès aux services publics

Au total, 16,1 millions d'euros attribués au titre de ces deux enveloppes ont permis de conforter, 89,1 millions d'euros d'investissements publics proposés par les collectivités de Loire-Atlantique.

Répartition de l'enveloppe 1 (9,6 millions d'euros) du FS IPL par catégories d'opérations



Répartition de l'enveloppe 2 (6,5 millions d'euros) du FS IPL par catégories d'opérations



2) Les instruments financiers à votre disposition pour soutenir les investissements locaux en 2017

- **La DETR 2017 : 9,7 millions d'euros (+ 14,5 % par rapport à 2016) ;**

Les catégories d'opérations fixées par la commission des élus réunie le 12 septembre 2016 :

- Soutien à la construction et rénovation des écoles et équipements liés à l'école ;
- Soutien aux opérations visant à améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR) et la sécurité au sein des établissements publics recevant du public ;
- Soutien aux travaux de voiries visant à améliorer la sécurité des personnes ;
- Attractivité du territoire : soutien au développement économique (opérations d'aménagement de zones d'activités – pépinières ou hôtels d'entreprises) et soutien aux opérations permettant le développement ou le maintien des services publics et des équipements au public ;
- Soutien aux opérations permettant la rénovation thermique et énergétique des bâtiments publics (anciens ou nouveaux)

2) Les instruments financiers à votre disposition pour soutenir les investissements locaux en 2017

Le FSIL grandes priorités : 8,8 millions d'euros ; appel à projets du 25 janvier 2017

Toutes les communes et/ou intercommunalités de Loire-Atlantique peuvent déposer des dossiers de demandes de subvention d'investissement en lien avec l'une des huit thématiques suivantes :

- la rénovation thermique
- la transition énergétique
- le développement des énergies renouvelables
- la mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- le développement des infrastructures en faveur de la mobilité
- le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logement
- le développement du numérique et de la téléphonie mobile
- la réalisation d'hébergement et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement de population

2) Les instruments financiers à votre disposition pour soutenir les investissements locaux en 2017

Le FSIL ruralité : 4,1 millions d'euros ; appel à projets du 10 janvier 2017

Ce fonds s'adresse aux collectivités éligibles (hors Nantes Métropole, Cap Atlantique et la CARENE). Les contrats de ruralité sont une nouvelle modalité de coordination des politiques publiques territorialisées. Ils facilitent l'émergence et la mise en œuvre des projets de territoire qui sont partagés entre l'Etat et les collectivités.

A ce jour, 4 contrats de ruralités ont été signés en Loire-Atlantique :

- le PETR du Pays de Retz
- la CC d'Erdre et Gesvres
- la CC de la région de Blain
- la CC du Pays d'Ancenis



5 autres contrats devraient être conclus d'ici fin mars avec la CA de Clisson Sevre et Maine Agglo, la CC du Pays de Redon, la CC du Pays de Pontchâteau-Saint-Gildas-des-Bois, la CC de Sèvre et Loire et la CC de Châteaubriant-Derval.

2) Les instruments financiers à votre disposition pour soutenir les investissements locaux en 2017

Le FSIL Métropole destiné au financement du pacte métropolitain d'innovation : 9,5 millions d'euros.


Ce fonds s'adresse particulièrement à Nantes Métropole dans le cadre de la thématique « projet alimentaire territorial et MIN de demain » qui vise à soutenir une gouvernance alimentaire locale de la production à la consommation et l'opération de déménagement du MIN de Nantes vers le futur site de Rezé (163 millions d'investissements).



3) Quelques éléments sur l'exercice 2017

- Des dispositifs au service de toutes les collectivités et articulés en priorisant les territoires ruraux ayant contractualisé.
- Des crédits abondés pour 2017 : + 30 % (24,7 millions d'euros en 2016 ; 32,1 millions d'euros en 2017).
- Une approche territoriale renforcée qui nécessite un dialogue à l'échelle des territoires de contractualisation.
- Un calendrier serré permettant un engagement rapide des travaux au bénéfice des territoires et de l'économie dès avril 2017.

Rappel : Selon les dispositions du décret modifié du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement, le projet pour lequel une collectivité souhaite une subvention de l'État, ne doit pas faire l'objet d'un commencement d'exécution avant que le dossier ne soit déclaré complet. La notification de marché vaut commencement d'exécution.

A photograph of the Prefecture de la Loire-Atlantique building, a grand neoclassical structure with a portico supported by columns. The word 'PREFECTURE' is inscribed above the columns. A French flag flies on a tall pole in front of the building. Bare trees are visible in the foreground, and a paved area with a small garden is in the lower right.

Questions diverses